

Débat d'Orientation Budgétaire

2015



Conseil Municipal du 27 février 2015



Introduction

Les évènements terroristes de janvier dernier ont été vécus comme une agression. Une agression de la France que l'on aime, une agression de la République et de la démocratie construites de mille combats. La République c'est la liberté, et le peuple français par sa mobilisation a encore prouvé sa force et sa solidarité. Notre meilleure arme, c'est notre unité. Ces évènements ont aussi mis à nu une société française en quête de sens et lui révèlent les fractures qui la minent.

Dans ce contexte, l'échelon municipal est en première ligne, en contact direct avec la société. Nous devons unifier, accompagner, mettre en mouvement, donner du sens à l'action politique, donner du sens à nos valeurs « liberté, égalité, fraternité ».

Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'inscrit dans ce contexte particulier. Ce débat doit donner le cap, l'orientation de nos politiques sur l'ensemble de ce mandat. Il doit montrer aux Maxévillois le chemin que l'on souhaite parcourir avec eux, parce que pour nous, la politique se construit et se vit avec les habitants. Ce DOB doit donner du sens à l'action politique.

La méthode : la concertation et la participation citoyenne. Nous associerons autant que possible les habitants. Je veux que nous prenions le temps de réfléchir ensemble, sous de multiples formes, à ce que nous voulons faire de Maxéville dans les années à venir. Cela va de petits projets pour améliorer la vie quotidienne jusqu'aux grandes orientations stratégiques de notre ville.

La mise en œuvre des politiques municipales se fera autour de 4 axes :

- **Axe 1 : Participation citoyenne, environnement, et urbanisme ;**
- **Axe 2 : Education, petite enfance, jeunesse et seniors ;**

- **Axe 3 : Solidarité et développement économique ;**
- **Axe 4 : Sports, culture, loisirs et animations.**

Ce DOB donnera les orientations, et le budget 2015 en sera l'application. Jusqu'à la fin de ce mandat, nous développerons nos politiques sur ces 4 axes. Chaque DOB, chaque budget sera construit sur ces piliers. Je souhaite de la méthode dans notre action. Je souhaite de la cohérence.

Si on veut que nos concitoyens comprennent l'action et le sens de nos politiques, nous devons faire preuve de pédagogie et de constance.

La doctrine : chaque euro engagé doit profiter aux Maxévillois, c'est la nouvelle façon de gérer notre commune. Notre objectif est de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour accroître la capacité d'autofinancement tout en garantissant un service public de qualité, notre objectif est aussi de retrouver une capacité d'autofinancement, d'adapter et de programmer le volume des investissements en tenant compte de la dette et enfin d'amorcer le désendettement de la commune.

Le redressement des comptes publics de notre ville sera l'un des enjeux de ce mandat. La situation budgétaire de Maxéville est catastrophique. Si nous ne réagissons pas, la ville sera mise sous tutelle. Ce qui veut dire une gestion drastique des dépenses et une augmentation maximale des taxes et impôts, situation que nous ne souhaitons pas.

Le dernier rapport de la chambre Régionale des Comptes, le rapport de l'audit financier de la commune rendu en septembre 2014, l'analyse financière des comptes par le service des finances, par le Trésorier de Maxéville, par les services de la préfecture attestent de cette situation. C'est notre héritage, il est temps aujourd'hui d'y faire face en responsabilité. Nous mettrons tout en œuvre pour

redresser les comptes publics de notre ville et désendetter Maxéville. Les emprunts, parfois toxiques, souscrits inconsciemment les années passées et les dépenses irresponsables sont les causes principales de notre endettement. La gestion aléatoire avec des subventions disproportionnées versées à quelques-uns ont amplifié le phénomène.

Pour finir, je n'oublie pas que nous ne sommes pas seuls.

Nous sommes dans une agglomération, le Grand Nancy. Il faut efficacement défendre les intérêts de la ville au Grand Nancy (transports, voiries, habitat, développement économique, fibre optique) mais aussi nous devons travailler en intelligence et en responsabilité avec la communauté urbaine. Nous sommes dans une communauté, une communauté de destin. Maxéville a beaucoup donné au Grand Nancy, il semble légitime que, dans un esprit de solidarité et de réciprocité, dans un moment difficile pour notre commune, le Grand Nancy en retour se préoccupe de notre ville.

Nous sommes ensuite dans un département qui est un partenaire de route de la ville dans les champs de la solidarité, du social ou encore de l'habitat. Dans une commune comme Maxéville avec les revenus moyens par habitant les plus faibles du Grand Nancy, parmi les 5 villes les plus pauvres de Meurthe-et-Moselle, nous mesurons chaque jour l'accompagnement efficace et constant du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

Nous sommes enfin dans une Région, Région Lorraine aujourd'hui, Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne demain. Une future eurorégion avec 4 frontières où la Région Lorraine en sera le pivot. Cette nouvelle région

aura des compétences affirmées comme celles du développement économique ou de l'innovation. Je souhaite que Maxéville retrouve son dynamisme, son passé industriel et redevienne le poumon économique du Grand Nancy et du Val de Lorraine, avec un seul objectif, un seul, l'emploi. En ce sens, dès aujourd'hui, La Région Lorraine accompagne au jour le jour les projets industriels et d'innovation de notre commune, développement de nos zones d'activités porte Nord et Saint Jacques, installation d'une plate-forme de R&D (Recherche & Développement) pour le stockage d'énergie sur le plateau, projet d'hôtel à start-up dans le numérique, ou campus des technologies industrielles. Je mobiliserai toujours l'ensemble des collectivités locales dans tous nos projets.

Cher(e)s collègues, voilà les orientations que je vous propose. Le cap est fixé, les enjeux définis. Nos priorités sont conformes à nos engagements de campagne et validées par le suffrage universel le 23 mars 2014 lors des élections municipales.

Ainsi décrite, cette démarche servira la cohésion de tous les quartiers et l'indispensable cohérence des politiques qui seront arrêtées, proposées et appliquées. Les orientations et confirmations budgétaires 2015 définissent le cadre des actions que nous aurons à conduire, au service de nos concitoyens.

Christophe Choserot

Sommaire

I - FINANCES ET BUDGET DE LA VILLE

1.1 – Le contexte national	p 8
1.2 – La situation financière de la ville.....	p 8
1.2.1 – L'épargne.....	p 9
1.2.2 – L'impact du budget annexe de l'ancienne usine ASAT	p 9
1.2.3 – La dette.....	p 10
1.3 – Les objectifs pour relever le défi financier.....	p 10
1.4 – Prospective financière pour 2015	p 10
1.4.1 – Les recettes de fonctionnement	p 10
1.4.1.1 – La Dotation Globale de Fonctionnement Forfaitaire (DGF).....	p 10
1.4.1.2 – La Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale (DSU et DSR)	p 11
1.4.1.3 - Les attributions de compensation de la CUGN.....	P 11
1.4.1.4 – La Dotation de Développement Urbain (DDU)	p 11
1.4.1.5 – Les allocations compensatrices	p 11
1.4.1.6 – La fiscalité locale.....	p 11
1.4.1.7 – La taxe additionnelle aux droits de mutation	p 11
1.4.1.8 – Les revenus des immeubles	p 12
1.4.2 – Les dépenses de fonctionnement	p 12
1.4.2.1 – Les charges à caractère général	p 12
1.4.2.2 – Les dépenses de personnel	p 12
1.4.2.3 – Les autres charges de gestion courante.....	p 12
1.4.2.4– Les charges financières	p 12
1.5 - L'investissement.....	p 13
1.5.1– Les recettes d'investissement	p 13
1.5.1.1 – Les subventions attendues.....	p 13
1.5.1.2 – Les Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).....	p 13
1.5.1.3 – L'emprunt	p 13
1.5.1.4 – Les autres recettes	p 13
1.5.2– Les dépenses d'investissement.....	p 13
1.5.2.1 – Le remboursement du capital de la dette.....	p 13
1.5.2.2 – Les opérations d'équipement	p 14

II - MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

AXE 1 : Participation citoyenne, Environnement et Urbanisme

2.1 – Participation citoyenne	p 17
2.1.1– Une citoyenneté et une démocratie vivante	p 17
2.1.2 – Une communication régulière.....	p 17
2.2 – Environnement	p 17
2.2.1– Circulation	p 17
2.2.2– Mur anti-bruit.....	p 17
2.2.3– Transports en commun	p 17
2.2.4– Développer le vélo dans la ville	p 18
2.2.5– Marché de producteurs.....	p 18
2.3 – Urbanisme et travaux.....	p 18
2.3.2– Les travaux.....	p 18
2.3.3– Les espaces verts et collectifs publics	p 19
2.3.4– Aides à l’amélioration de l’habitat	p 19
2.4 – Jumelage.....	p 19

AXE 2 : Education, Petite Enfance Jeunesse, Seniors et Handicap

3.1 – Education : favoriser la vie et la réussite scolaire.....	p 21
3.1.1 – Des projets conçus et menés par les écoles, soutenus par la municipalité.....	p 21
3.1.2 – Des projets initiés et mis en œuvre par la municipalité.....	p 21
3.1.3 - Des projets en vue de réduire les inégalités. Poursuite et ouverture d’un certain nombre de chantiers.....	p 22
3.2 – Petite enfance, jeunesse, seniors et handicap.....	P 22
3.2.1 – Petite enfance.....	p 22
3.2.1.1 – Petite enfance.....	p 22
3.2.1.2 – Jeunesse.....	p 22
3.2.2 – Les seniors et le handicap	p 23
3.2.1.1 – Les seniors	p 23
3.2.1.2 – Le handicap.....	p 23

AXE 3 : Solidarité et Développement économique, Soutien au Commerce et à l'Artisanat

4.1 – Solidarité	p 25
4.1.1– Des actions engagées à développer visant une seule finalité : « mettre les Maxévillois au cœur de l'action publique »	p 25
4.1.2 – L'emploi	p 26
4.1.3 – La santé.....	p 26
4.1.4 – Le logement.....	p 26
4.1.5 – La politique de la ville et la cohésion sociale	p 26
4.2 – Développement économique et Soutien au Commerce et à l'Artisanat	p 27
4.2.1 – Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques	p 27
4.2.2 – Conforter le lien entre entreprises et demandeurs d'emploi.....	p 28
4.2.3 – Favoriser l'implantation et le maintien d'activités économiques innovantes et attractives.....	p 28

AXE 4 : Sports, Culture, Loisirs et Animations

5.1 – Dynamiser la vie culturelle et sportive maxévilloise	p 31
5.2 – Rassembler autour d'événements festifs et citoyens	p 31

III – FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

Fonctionnement de l'institution.....	p 34
---	-------------

LES FINANCES DE LA VILLE

I - FINANCES ET BUDGET DE LA VILLE

1.1 – Le contexte national

La France, et plus généralement la zone euro, traversent depuis la crise de l'automne 2011 une période de croissance atone. Après 0,3% en 2012 et 2013, la croissance a stagné à 0,4% en 2014. Le chômage reste à un niveau dramatiquement élevé.

Le contexte économique est également caractérisé par une inflation particulièrement faible, 0,5% en 2014, estimée à 0,9% en 2015. Cette inflation basse entrave le rétablissement des finances publiques en limitant la dynamique des prélèvements obligatoires et en réduisant l'impact des mesures d'économies.

Le niveau de la dette française atteint un niveau record en 2014 et dépasse le seuil des 2 000 milliards d'euros (Md€) pour atteindre 95,1 % du PIB (Produit Intérieur Brut).

La politique de redressement annoncée par le Gouvernement repose sur deux piliers :

- **La mobilisation de moyens exceptionnels** en faveur de l'investissement, de l'emploi et du pouvoir d'achat en particulier avec la mise en œuvre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), du Pacte de Responsabilité et de Solidarité (baisse du coût du travail, baisse des impôts pour 4,2 millions de ménages modestes)
- **La réduction du déficit structurel** par un plan sans précédent de 50 Md€ d'économies sur la période 2015-2017 et la lutte contre la fraude fiscale qui doivent permettre de ramener le déficit public sous la barre des 3%.

La contribution des collectivités territoriales : dans le cadre du programme national d'économies, les dotations budgétaires versées par l'État aux collectivités territoriales baisseront de 11 Md€ à l'horizon 2017, à un rythme régulier de 3,7 Md€ par

an (après un gel en valeur depuis 2011 et une première baisse de 1,5 Md€ en 2014) ; le bloc communal subira une baisse de 2,071 Md€ en 2015 (70% pour les communes et 30% pour les intercommunalités)

Cependant, une progression des dotations de péréquation est prévue en 2015. Ces dotations progresseront de 228 millions d'euros (M€) par rapport à 2014. Ces 228 M€ viendront abonder la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) à hauteur de 120 M€, la dotation de solidarité rurale (DSR) à hauteur de 78 M€, la dotation nationale de péréquation à hauteur de 10 M€.

Le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires sera prorogé sur l'année scolaire 2015-2016 uniquement pour les communes éligibles à la DSU cible ou à la DSR cible.

Le point d'indice qui sert de base au traitement des fonctionnaires, gelé depuis 2010 le restera jusqu'en 2017.

L'évolution forfaitaire des bases fiscales a été fixée par le Parlement à 0,9 % pour 2015.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) progressera de 166 millions d'euros en 2015, le taux de remboursement du FCTVA étant porté de 15,761% à 16,404% en 2015 du fait de l'augmentation de 19,6% à 20 % de la TVA.

1.2 – La situation financière de la ville

Le dernier rapport de la chambre Régionale des Comptes, le rapport de l'audit financier de la commune rendu en septembre 2014, l'analyse financière des comptes par le service des finances, par le trésorier de Maxéville, par les services de la préfecture attestent d'une situation très préoccupante.

1.2.1 – L'épargne (= capacité d'autofinancement)

<i>(Hors produits exceptionnels)</i>	2011	2012	2013	2014 (estimé)
RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT	8 740 105 €	8 741 091 €	9 362 265 €	9 257 758 €
DÉPENSES RÉELLES hors intérêts	8 240 867 €	8 272 522 €	8 769 107 €	8 643 491 €
ÉPARGNE DE GESTION¹	499 237 €	468 569 €	593 158 €	614 267 €
ANNUITÉ INTÉRÊTS	328 361 €	341 081 €	357 423 €	325 259 €
ÉPARGNE BRUTE²	170 876 €	127 488 €	235 735 €	289 008 €
ANNUITÉ EN CAPITAL DE LA DETTE	601 804 €	630 395 €	666 301 €	759 222 €
ÉPARGNE NETTE³	-430 928 €	-502 907 €	-430 566 €	-470 214 €

¹Épargne de gestion = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette

²Épargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement.

³Épargne nette = épargne brute - annuité en capital de la dette.

L'épargne nette est l'indicateur primordial de la gestion des finances d'une commune. Elle mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement les ressources pour à la fois rembourser ses dettes et financer ses dépenses d'équipement. L'épargne nette de la commune est négative depuis de nombreuses années et ne remplit pas son rôle ; elle atteste que la ville ne peut pas rembourser le capital de sa dette et n'a aucune marge de manœuvre pour le financement des investissements. La commune est engagée dans une spirale qui dégrade ses résultats. Ce sont uniquement des cessions de biens et le recours à

l'emprunt qui lui ont permis d'équilibrer les derniers budgets, cette solution à court terme ne peut résoudre le problème structurel que connaît la commune.

La ville a été informée par le Préfet de sa mise en réseau d'alerte compte-tenu de ses résultats durablement et structurellement critiques. Si la situation financière de la commune continuait à se dégrader de telle manière qu'elle ne soit plus en mesure d'honorer ses engagements (remboursement de ses dettes, rémunération du personnel), le préfet pourrait décider sa mise sous tutelle

1.2.2 – L'impact du budget annexe de l'ancienne usine ASAT (Rue Cuénot)

En exploitation, le budget annexe ne s'équilibre pas du fait des recettes de loyers inférieures au remboursement de la dette, ce qui mobilise fortement le budget général.

Le tableau ci-dessous retrace les dépenses prélevées sur le budget de la ville, ces résultats sont à mettre en regard avec la dégradation de la capacité d'autofinancement de la commune.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (estimé)
Charges de propriétaire	125 218 €	151 480 €	116 357 €	155 714 €	204 045 €	54 241 €
Subvention d'équilibre	356 822 €	237 869 €	195 456 €	177 695 €	418 604 €	297 898 €
Total participation de la ville	482 040 €	389 349 €	311 813 €	333 409 €	622 649 €	352 139 €

Depuis 2009, la ville a ainsi participé au budget annexe à hauteur de 2 491 400 €.

Les loyers des deux locataires du bâtiment (Eurofins IPL Est et Adista) sont loin de couvrir l'annuité de la dette.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (estimé)
Annuité de la dette						
Capital	400 185,60 €	414 419,23 €	424 213,04 €	434 855,89 €	446 080,96 €	471 464,46 €
Intérêts	332 620,72 €	320 694,52 €	305 553,13 €	290 589,62 €	274 031,44 €	269 129,61 €
ICNE N et N-1	-6 090,24 €	-5 356,93 €	-4 774,24 €	-5 731,16 €	4 833,76 €	-6 304,64 €
TOTAL	726 716,08 €	729 756,82 €	724 991,93 €	719 714,35 €	724 946,16 €	734 289,43 €
Loyers encaissés	426 355,00 €	417 813,00 €	421 157,00 €	441 582,89 €	458 728,83 €	453 293,50 €
Solde	-300 361,08 €	-311 943,82 €	-303 834,93 €	-278 131,46 €	-266 217,33 €	-280 995,93 €

1.2.3 – La dette

De 2008 à 2014, la commune a emprunté 12 M€, dont 3 M€ au titre du budget annexe du bâtiment Cuénot. La dette étant « jeune », la part des intérêts dans l'annuité totale est très importante.

L'encours de dette atteint globalement 17,425 M€ en début d'exercice 2015, avec une annuité de remboursement prévisionnelle sur 2015 de 1,943M€ et qui restera, même sans aucun emprunt nouveau, supérieure à 1 M€ jusqu'en 2024.

Plus de la moitié du capital restant à rembourser est assorti d'intérêts calculés sur plusieurs tranches de taux ou fait l'objet de produits financiers intégrant une clause d'indexation sur la durée du contrat ; la commune ne peut donc identifier précisément la charge financière qu'elle devra supporter au cours des années à venir.

En particulier, la ville a contracté en 2007, avec versement des fonds en 2008, un emprunt structuré dit « toxique » lié à l'évolution du franc suisse, or son déplaçonnement décidé le 19 janvier dernier par la Banque Nationale Suisse est entrain de faire exploser les taux d'intérêts d'une partie de notre dette.

La capacité de désendettement était pour Maxéville, au 31 décembre 2013, de 19 ans et 8 mois en prenant en compte l'épargne brute 2013 intégrant les produits exceptionnels (76 ans hors produits exceptionnels) ; sachant que le seuil d'alerte est de 12 ans.

La ville est clairement en situation de surendettement.

1.3 – Les objectifs pour relever le défi financier

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour accroître la capacité d'autofinancement tout en garantissant un service public de qualité;
- Retrouver une capacité d'autofinancement nette positive ;
- Adapter et programmer le volume des investissements pour tenir compte du volume important de la dette ;
- Amorcer le désendettement de la commune.

1.4 – Prospective financière pour 2015

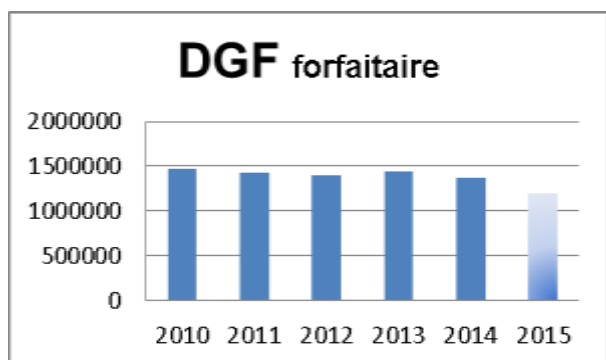
LE FONCTIONNEMENT

1.4.1- Les recettes de fonctionnement

1.4.1.1- La Dotation Globale de fonctionnement forfaitaire (DGF)

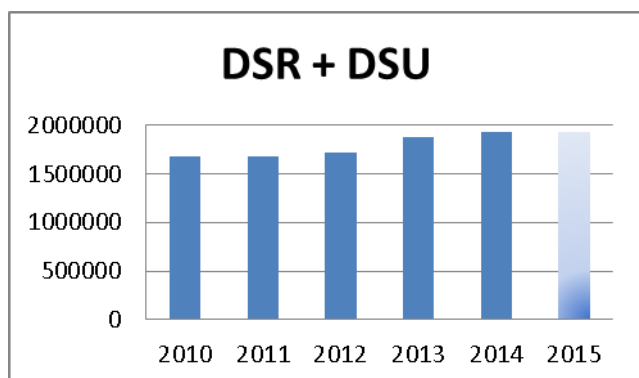
La baisse des dotations prévue par la loi de finances 2014 s'est traduite par une contribution de la commune au redressement des finances publiques, au titre de la DGF forfaitaire, de 65 841 €. Conformément à la loi de finances 2015 cette contribution serait à multiplier par 2,5. Compte tenu du montant notifié

pour 2014 (1.371.796 €) l'inscription 2015 sera de **1.200.000 €**.



1.4.1.2 - La Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale (DSU ET DSR)

Compte-tenu de la progression des dotations de péréquation, il est prévu d'inscrire au BP 2015 **1.791.000 €** au titre de la DSU contre 1.768.000 € en 2014, **142.000 €** au titre de la DSR contre 131.000 € en 2014 et **19.000 €** de dotation nationale de péréquation contre 12.000 € en 2014.



1.4.1.3 - Les attributions de compensation de la CUGN

La TPU sera toujours de 1 961 700 €, la dotation de solidarité communautaire est prévue à hauteur de 372 000 € (360 000 € au BP 2014).

1.4.1.4 - La Dotation de Développement Urbain (DDU)

Les recettes de fonctionnement 2015 vont être augmentées artificiellement par l'enregistrement,

obligatoire depuis 2014, des montants de DDU accordés que ce soit pour des dossiers de fonctionnement ou d'investissement. En 2015 ce montant sera de 606.240 € correspondant à 80% des montants de dépense à justifier en investissement. Ce montant devra réintégrer la section d'investissement.

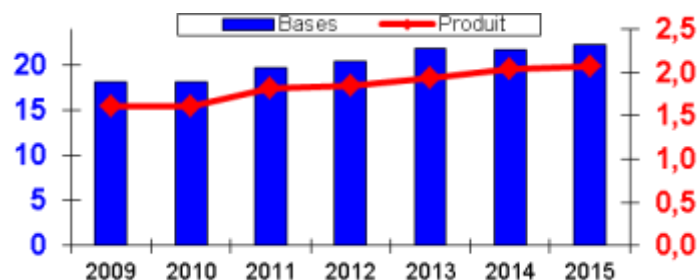
1.4.1.5 - Les allocations compensatrices

La loi de finance définit le taux de minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale dont l'ensemble forme les « variables d'ajustement » des concours de l'État aux collectivités territoriales.

Il est prévu d'inscrire un montant total de 223.000€ pour un réalisé 2014 de 242.353€.

1.4.1.6 - La fiscalité locale

La loi de finances prévoit une revalorisation des bases de 0,9 % (identique à 2014). Sans augmentation des taux communaux, le produit des contributions directes est évalué à 2.079.022€ contre 2.042.662€ en 2014 et les bases à environ 22.354.384€ contre 21.799.000€ en 2014.



1.4.1.7 - La taxe additionnelle aux droits de mutation

La loi de finances 2015 prévoit une incitation à la libération du foncier constructible et à la construction de logements par l'aménagement des droits de mutation à titre gratuit.

Il est donc prévu d'inscrire, à ce titre, au BP 2015 110.000€ contre 115.000€ au BP 2014.

1.4.1.8- Les revenus des immeubles

Compte tenu de la chute de l'indice des coûts à la construction cet article enregistrerait une baisse de 1,38 % par rapport aux prévisions 2014.

1.4.2 - Les dépenses de fonctionnement

1.4.2.1 - Les charges à caractère général

Les charges à caractère général tiendront compte de la réforme des rythmes scolaires sur une année pleine. Une politique de gestion rigoureuse des autres dépenses sera appliquée pour contenir l'enveloppe globale.

1.4.2.2- Les dépenses de personnel

Le budget prévisionnel 2015 devra intégrer notamment les éléments suivants :

- l'impact en année pleine du reclassement du 01/02/2014, notamment sur les avancements d'échelon et de grade
- l'augmentation de 5 points d'indice des catégories C et début B au 01/01/2015
- la prise en compte des effets du glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grades et les promotions internes
- l'impact de l'organisation des scrutins électoraux de 2015
- la prise en charge des agents de retour de disponibilité.

1.4.3 - Les autres charges de gestion courante

Acteurs majeurs de la vie de la cité et du développement social, en complémentarité avec les actions menées par la municipalité, les associations maxévilloises seront soutenues tout en contribuant au nécessaire et indispensable effort de redressement des finances de la ville.

La subvention d'équilibre du budget annexe de l'ancienne usine ASAT continuera à impacter de

manière conséquente le budget de la ville et devrait se situer à environ 600 000 € compte-tenu de l'envolée des taux d'intérêt sur le prêt contracté en 2007 et lié au franc suisse.

La vente du bâtiment est en cours de négociation et s'avère indispensable pour assainir les finances de la ville.

1.4.3.1 - Les charges financières

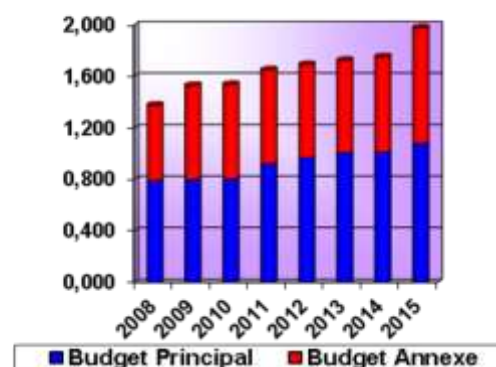
L'emprunt inscrit au BP 2014 par l'ancienne majorité afin d'équilibrer le budget a été souscrit.

Compte tenu du faible taux actuel des taux d'intérêt la ville a renégocié en 2014 des emprunts pour alléger le poids des intérêts de la dette et poursuivra sur l'exercice 2015.

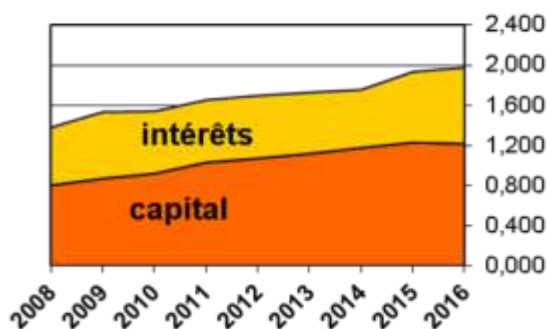
De plus, suite à l'arrêté du 4 novembre 2014 pris en application du décret du 29 avril 2014 portant application de l'article 92 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, la ville de Maxéville travaille en étroite collaboration avec son établissement bancaire afin de constituer le dossier de demande de fonds de soutien à l'État pour le contrat dit « toxique » dont les caractéristiques sont :

- un capital restant dû au 31/12/2014 de 2.000.320€ sur le budget annexe et 279.680€ sur le budget de la ville
- une indexation qui consiste en la multiplication par un indice lié à la parité du Franc suisse et de l'US-Dollar, ce qui donne un taux pour l'échéance 2015 proche de 10 % compte tenu de l'évolution de l'indice.
- une indemnité de rachat anticipé de près de 6 M€ au 15/01/2015
- un classement « Hors Charte » qui recense les emprunts les plus risqués et que les établissements bancaires signataires de la charte Gissler se sont engagés à ne plus commercialiser.

Evolution de l'annuité



Structure de l'annuité



Les intérêts de la dette, pour l'année 2015, sont évalués à 350 000 € au budget de la ville pour un réalisé de 325 260 € en 2014 et à 442 000 € au budget annexe contre 269 130 € compte-tenu du fait que la période à taux fixe garanti à 1,88% sur l'emprunt « Hors Charte » s'est terminée 25/09/2014 et que les échéances à venir seront impactées par la volatilité du taux des produits USD/CHF (taux prévu 2015 : 10%)

Aux intérêts annuels de la dette, s'ajouteront les intérêts d'utilisation de la ligne de trésorerie et s'ajoutent ou se soustraient les Intérêts courus non échus de deux exercices.

1.5 - L'investissement

Au cours du précédent mandat 2008-2014, les décisions prises en matière d'investissement (travaux bâtiment ex-ASAT, stade Darnys, Salle des fêtes ...) ont non seulement généré de nouveaux frais de fonctionnement, créé des demandes de financement (emprunts) dépassant le montant qui maintient les équilibres mais de surcroît, ils ont été réalisés au détriment des travaux nécessaires au maintien de notre patrimoine, qui aujourd'hui a de gros problèmes structurels (École André Vautrin, services techniques, gymnase Marie Marvingt, Hôtel de ville ...).

Il est maintenant indispensable de fixer des priorités d'investissement et leur répartition dans le temps.

1.5.1 - Les recettes d'investissement

1.5.1.1 - Les subventions attendues

Les subventions seront essentiellement constituées par les dossiers d'investissement déposés au titre de la DDU (2013, 2014, compléments 2014). D'un montant total de 606.240 € elles seront incluses en totalité dans le virement à la section d'investissement.

1.5.1.2 - Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

La ville de Maxéville percevra en 2015 le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement éligibles réalisées sur l'exercice 2013 donc au taux de 15,482 %. Son montant est estimé à 200.000€.

1.5.1.3 - L'emprunt

La ville de Maxéville doit mener une politique de désendettement stricte pour retrouver une norme acceptable. Soit elle fera le choix de ne pas faire d'emprunt nouveau, soit son emprunt d'équilibre sera inférieur au capital remboursé en 2014 (700.000 €).

1.5.1.4 - Les autres recettes

Les autres recettes (financières notamment : prêts ou recettes en annuité) devraient être de même niveau qu'en 2014.

1.5.2 - Les dépenses d'investissement

1.5.2.1 - Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à environ 746.000 € pour le budget principal (705.000 € inscrits en 2014) sans nouvel emprunt. Celui du budget annexe s'élèvera à environ 486.000 € (474.000 € inscrits en 2014).

À ce remboursement de la dette, il faut ajouter à compter de 2015 et pour une période 8 années, conformément aux engagements conventionnels passés entre la ville de Maxéville et l'EPFL, l'acquisition pour un montant cumulé de plus de 3M€, du pavillon Colin, du Totem et des Grandes Brasseries.

1.5.2.1 - Les opérations d'équipement

La programmation des investissements relatifs au BP 2015 est en cours d'élaboration.

Devront prioritairement être inscrites les opérations pour lesquelles un dossier a été présenté et validé au titre de la DDU, à savoir :

- Poursuite de la modernisation du matériel informatique des groupes scolaires J. Romains, Saint-Exupéry et Moselly et de l'amélioration de l'accessibilité pour les handicapés du groupe scolaire Saint-Exupéry : 344.448 € (DDU 2013)
- Mise en accessibilité du complexe Léo Lagrange et rénovation et adaptation des espaces de jeux du Plateau de Haye (quartiers Champ-le-Bœuf, Les Aulnes, secteur stade Darnys : 438.000 € (DDU 2014)
- Rénovation des maisons dites de la Crusnes situées sur le Plateau de Haye (quartier Champ-le-Bœuf) : 102.000 € (complément DDU 2014)
- Confortement de la structure de l'école maternelle Moselly située sur le Plateau de Haye (quartier Champ-le-Bœuf) : 24.000 € (complément DDU 2014).

II - MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

- ⇒ **AXE 1 : Participation citoyenne, Environnement et Urbanisme**
- ⇒ **AXE 2 : Education, Petite Enfance Jeunesse, Seniors et Handicap**
- ⇒ **AXE 3 : Solidarité et Développement économique, Soutien au Commerce et à l'Artisanat**
- ⇒ **AXE 4 : Sports, Culture, Loisirs et Animations**

AXE1

**PARTICIPATION CITOYENNE
ENVIRONNEMENT
URBANISME**

2.1 – Participation citoyenne

Parce que redonner à la démocratie sa force et son pouvoir, être à l'écoute des maxévillois et répondre à l'aspiration spécifique des quartiers, nous tiennent à cœur, nous développons la participation active des maxévillois à la vie de leur Ville.

2.1.1– Une citoyenneté et une démocratie vivante

Nous poursuivrons et conforterons :

- les échanges avec les habitants grâce à des rencontres par quartier de manière à faire remonter régulièrement les questions et le vécu des citoyens,
- le travail engagé avec les habitants volontaires dans des ateliers thématiques et en lancerons de nouveaux afin de construire ensemble des projets adaptés aux besoins réels,
- les moyens donnés à ces ateliers afin de mettre en œuvre des projets concrets,
- les retours dans le journal municipal et sur le site de l'avancée des travaux.



2.1.2 – Une communication régulière

Nous renforcerons la communication vers les habitants :

- grâce à des panneaux électroniques d'informations situés aux endroits les plus passants,
- grâce à une utilisation interactive du site internet : en permettant aux habitants de faire remonter leurs demandes et en portant à leur connaissance les projets de la ville,

- en poursuivant les réunions publiques d'information sur des sujets précis (fibre optique, budget municipal,...); réunions destinées à mieux comprendre les enjeux et les choix de la municipalité, et à en débattre,
- en éditant un guide pratique destiné aux habitants de manière à faire connaître les commerces et artisans locaux, et à valoriser le potentiel de notre ville.



2.2 – Environnement

2.2.1– Circulation

Revoir le plan de circulation sur le centre de Maxéville, en concertation avec les riverains dans le cadre des ateliers de quartier et en lien avec le Grand Nancy, de façon à réduire les nuisances dues au transit et à améliorer la desserte locale. Nous conforterons également les zones 30 grâce à des équipements appropriés.

2.2.2 – Mur anti-bruit

Contribuer à la réalisation du mur anti-bruit rue de la Justice, en engageant avec l'Université de Lorraine une étude technique et innovante destinée à la mise en œuvre le long de l'autoroute de cet ouvrage de protection acoustique sous maîtrise d'ouvrage Etat, cofinancé par la Région Lorraine.

2.2.3– Transport s en commun

En concertation avec le Gand Nancy : Déplacer le terminus de la ligne 10 aux Tamaris afin de permettre aux habitants du centre et de la rue Henry Brun de pouvoir se rendre au pôle médical, sur la zone commerciale "la Sapinière" et aux lycées de Villers et Vandoeuvre avec une seule correspondance.

Modifier le parcours de la ligne 19 en la faisant passer par les rues de la Justice et de Lorraine afin que les habitants de ce quartier puissent bénéficier des transports en commun.

Remettre en place une ligne de bus (ligne 6 ou 16) reliant Meurthe et Canal et l'hyper centre de Nancy pour les habitants de ce quartier et les personnes travaillant sur l'ATP "Porte Nord".

2.2.4– Développer le vélo dans la ville

Développer le vélo dans notre ville : est un point important de notre politique urbaine.

Cela veut dire, en concertation avec les habitants volontaires et impliqués, dans l'optique de projets destinés à :

- équiper toute nouvelle voie d'aménagement de voies cyclables,
- mettre un marquage au sol dans les rues existantes de la commune où cela sera nécessaire et possible,
- organiser des animations pour favoriser la pratique en lien avec les écoles, la police municipale,
- créer une voie verte pour vélo et piétons qui reliera de manière agréable et sécurisée le centre-ville de Maxéville à l'hyper centre de Nancy.



2.2.5– Marché de producteurs

Créer un marché de producteurs locaux sur le site des Brasseries soutenir les producteurs locaux et encourager la filière courte, et ceci au service des habitants.

Ce marché hebdomadaire sera un pôle d'attractivité de la ville. Seront associés régulièrement des événements culturels, gastronomiques, festifs

Une communication soutenue permettra de faire connaître ce marché sur toute l'entrée nord de l'agglomération nancéienne.



2.3 – Urbanisme et travaux

2.3.1– Les travaux

Nous engagerons en mobilisant tout financement public susceptible de l'être, et en lien avec les maîtres d'ouvrages concernés (Grand Nancy et Conseil Général de Meurthe-et-Moselle), les programmes suivants de travaux :

- la réalisation d'un programme pluriannuel de réhabilitation et de sécurisation des toitures du gymnase Marie Marvingt, des maisons de la Crusnes, de l'église et de la mairie,
- la rénovation de l'ancienne école des Cailles Blanches afin d'en faire un lieu associatif sur le quartier Meurthe et Canal, après une première étape achevée de transformation en lieu de restauration pour les agents communaux,
- la réfection du carrefour République / 15 septembre afin de le rendre plus sécurisant, en impliquant les riverains dans la végétalisation du carrefour,
- l'adaptation des gymnases pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite
- la remise en état des sites des Brasseries, l'étude de désamiantage des halles et le rachat des bâtiments à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL).

2.3.2 – Les espaces verts et collectifs publics

Pour nos espaces verts et collectifs publics, nous veillerons tout particulièrement à :

- préserver les espaces verts existants en freinant l'urbanisation,
- mettre en valeur le potentiel vert de la ville (jardins familiaux, jardin pédagogique, espaces protégés ...).
- associer les habitants dans les opérations de rénovation qui les concernent directement (jeux, parc, squares ...),
- conforter l'usage du parc de la mairie, à destination des familles et des usagers et l'aménager en conséquence,
- rendre plus accessibles et plus visibles les liaisons entre le haut et le bas de notre commune.
- créer du lien entre les différents sentiers existants pour s'intégrer dans les trames vertes du Grand Nancy.

En matière de Publicité, nous réduirons les nuisances publicitaires en réactualisant le règlement local de publicité (RLP) tout en veillant à préserver l'activité économique de la ville.

2.3.4 – Aides à l'amélioration de l'habitat

Grâce à ce dispositif, les propriétaires occupants ou copropriétés, qui souhaitent engager des travaux de ravalement de façades ou d'isolation acoustique sur la commune peuvent prétendre à une aide financière, sous réserve de respecter les modalités prévues au règlement d'attribution de la subvention.

2.4 – Jumelage

Nous voulons renforcer le jumelage vers Ramstein, en poursuivant les liens déjà forts entre les deux communes et en intégrant des projets avec des publics scolaires.



AXE 2

**ÉDUCATION, PETITE ENFANCE, JEUNESSE,
SENIORS
ET HANDICAP**

3.1 - Education : favoriser la vie et la réussite scolaire

Le parcours scolaire d'un enfant se joue pour beaucoup dans les premières années. L'école primaire est en effet le lieu des apprentissages fondamentaux mais aussi celui où les premiers retards sont susceptibles d'apparaître. Elle est marquée par une forte répercussion des inégalités sociales sur la réussite scolaire. C'est l'école primaire qui transmet les premiers éléments d'une culture commune nourrie des savoirs fondamentaux, des valeurs et des compétences indispensables à une poursuite d'études réussie, à l'exercice de la citoyenneté et à la vie dans une société démocratique.

Pour ces raisons, l'école est la priorité de la municipalité. Lutter contre le déterminisme social anime l'équipe municipale.

« Faire de l'école un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous, un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit », MEN, 2013.

Les enseignants de la commune peuvent compter sur la municipalité dans le cadre de projets spécifiques afin de prévenir certaines difficultés et favoriser l'éveil et l'épanouissement de chaque enfant.



3.1.1 - Des projets conçus et menés par les écoles soutenus par la municipalité

Classes transplantées, culturelles

Favoriser et accompagner afin de donner à ces sorties une impulsion à la mesure des bénéfices que les élèves peuvent retirer de cette expérience éducative et pédagogique unique. La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue, en effet, à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation

qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences.

Ouverture culturelle

Donner les moyens aux écoles de fréquenter des lieux culturels diversifiés, de rencontrer des artistes, des écrivains...

Bibliothèque d'école

Enrichir par des plans pluriannuels, les fonds documentaires et fictionnels des écoles. Faciliter leurs échanges entre les écoles.

Ouvrages scolaires

Engager une politique d'actualisation des manuels en fonction des modifications des programmes.

Projets d'école - Actions spécifiques

Accompagner financièrement les actions éducatives particulièrement enrichissantes pour les enfants, en lien avec les projets d'école

Participation à des manifestations

- Fêtes nationales
- Fête de la lecture

Informatique

Maintenir les équipements en fonctionnement, les compléter dans le cadre de plans pluriannuels, doter les écoles de logiciels et didacticiels de qualité.

3.1.2 - Des projets initiés et mis en œuvre par la municipalité

Le conseil Municipal d'enfants

Mis en place au cours du premier trimestre de l'année 2015-2016, il permettra à de jeunes enfants d'être acteurs, de représenter d'autres enfants, d'apprendre et vivre la citoyenneté au quotidien.

Les nouvelles activités périscolaires

Ce qui est recherché : une synergie très forte et indispensable entre l'enseignement et le périscolaire. Les activités périscolaires, en lien avec les apprentissages, ancrent ces derniers dans une réalité autre que scolaire, favorisent l'épanouissement des élèves et facilitent l'intégration de leurs connaissances.

Il s'agit donc de rechercher une réelle continuité entre les enseignements dispensés et les activités scolaires. L'encadrement se doit d'être assuré par une diversité d'intervenants.

La restauration

La restauration scolaire répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux informer les parents, notamment sur les questions liées à la sécurité alimentaire.

Des actions d'éducation à la santé, à la nutrition, au respect de la nourriture sont indispensables et se doivent d'être engagées.

Le périscolaire

Ce service, facilitant l'organisation des familles est maintenu.

3.1.3 - Des projets en vue de réduire les inégalités. Poursuite et ouverture d'un certain nombre de chantiers

Ils s'inscrivent dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative (DRE)

Relation École-famille

La relation École-famille est une préoccupation essentielle qui se doit d'être poursuivie. L'accompagnement des familles dans le cadre de rencontres et de partages a pour objet de modifier leurs représentations sur l'école et en préciser les finalités.

Des dispositifs, construits en partenariat avec l'Espé, parcours Ingénierie et formation se donnent pour objectifs d'apaiser les appréhensions des parents en favorisant des rencontres, en cultivant une relation de confiance.

Santé

L'échec scolaire trouve son origine dans des causes multiples (sociale, sanitaire, éducative...).

La poursuite des actions engagées d'accompagnement personnalisé de l'enfant avec sa famille est nécessaire, elles s'avèrent efficaces et reconnues.

Aide à la scolarité

Des temps de travail en petits groupes, encadrés par des enseignants sont reconduits.

FLE (Français Langue Etrangère)

Des actions en collège, à l'école élémentaire et maternelle sont indispensables.

3.2 – Petite Enfance, Jeunesse, Senior et Handicap

3.2.1 - La Petite Enfance et la Jeunesse

Le développement de la politique en matière de Petite Enfance et de Jeunesse constitue l'une des priorités de notre majorité municipale qui se doit :

- de répondre aux besoins et aux choix éducatifs des parents,
- de leur proposer une offre de garde accessible et diversifiée,
- et d'accompagner les familles dans l'exercice de leur fonction parentale.

3.2.1.1 – La Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, initiera de nouvelles animations auprès des enfants et des assistantes maternelles du Centre comme du Champ-Le-Bœuf, et soutiendra dans leurs démarches respectives parents et professionnel(le)s de la Petite Enfance.

La Ville réfléchit à l'opportunité de renforcer l'offre existante en facilitant et en accompagnant un nouveau projet d'accueil collectif sur la commune.



3.2.1.2 – La Jeunesse

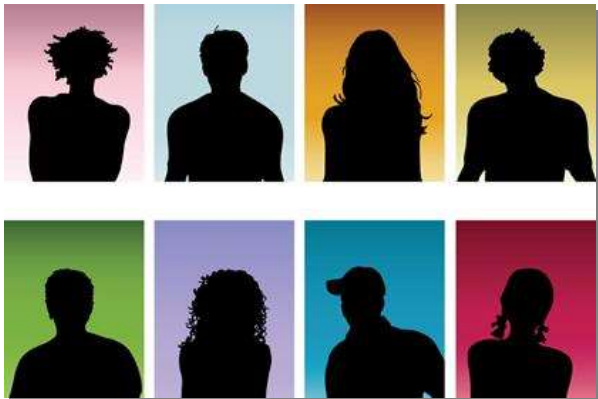
Elire un conseil municipal d'enfants pour éveiller la responsabilité et l'engagement citoyen.

Accroître la prise en charge du public enfant et adolescent

- Un accueil des enfants de 3 à 12 ans se fait en A.L.S.H. leur offrant ainsi des activités variées

pendant les petites et grandes vacances scolaires, tout comme le public 10-17 ans, qui est accueilli les après-midi pendant les mêmes périodes, et à qui il est proposé des activités et sorties aussi diverses et originales que possible,

- un Accueil de Jeunes pour les 10/17 ans a été mis en place sur le quartier Centre et sur celui du Champ-Le-Bœuf pour favoriser la mixité sociale



et culturelle, les actions de proximité sur les quartiers, les appels à projets. Notre rôle est d'impulser des idées nouvelles, d'accompagner les jeunes dans les démarches et de valoriser leurs initiatives,

- Les chantiers ados et les activités ados continueront à fonctionner pendant les petites et grandes vacances scolaires.

Mettre en place un Kiosque Infos Jeunesse :

Par la diversité des informations et des actions qu'il propose, il tiendra une place importante dans la vie pratique des jeunes sur la commune. Celui-ci se développera pour devenir le point d'ancrage incontournable de tous les collégiens et lycéens maxévillois.

3.2.2 – Les seniors et le handicap

Nous faisons le choix de renforcer les liens de proximité, d'accompagner et de soutenir les publics par la mise en place de dispositifs destinés à améliorer

les conditions de vie quotidienne et à réduire la perte d'autonomie.

3.2.2.1 – Les seniors

Il convient de soutenir chaque senior afin de préserver son autonomie et de lui accorder toute sa place au sein de la commune.

Étendre des dispositifs d'aide à la personne : aide à domicile, aide au transport, portage de repas à domicile, téléassistance, etc...

Développer l'accès à la culture et aux loisirs : les séances de gymnastique douce récemment mises en place constituent une réponse à une demande encore plus large dont le développement monopolise notre réflexion,

Développer le concept d'habitat partagé via une collaboration active avec une association d'habitat intergénérationnel et une association de colocation seniors

Proposer un voyage via un organisme qui conçoit des séjours adaptés aux demandes.

3.2.2.2 – Le handicap

La commune poursuit les actions qui visent à garantir l'accessibilité et l'aménagement des lieux publics, ainsi que la mise en conformité des E.R.P. (Établissements Recevant du Public).

L'une des priorités est de rendre toujours plus accessible la culture aux personnes souffrant de handicap par la formation des personnels, les propositions d'animations et la sensibilisation, ainsi que par les actions de mobilisation autour du handicap.

AXE 3

**SOLIDARITE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
SOUTIEN AU COMMERCE
ET A L'ARTISANAT**

4.1 – La Solidarité

A Maxéville, comme partout en Lorraine, la pauvreté ne cesse de s'étendre. Les effets de la crise de 2008 se font encore sentir aujourd'hui et ont laissé des traces durables sur nos populations. Elle concerne un nombre toujours plus important de couples avec enfants, de familles monoparentales et de personnes âgées.

Sans noircir le tableau de la situation Maxévilloise, il faut bien garder à l'esprit que les dégâts causés par la perte d'un emploi, les baisses de dotations de l'Etat, les situations de précarités d'une part de plus en plus importante de nos concitoyens vont engendrer une augmentation des demandes d'aides, qu'elles qu'en soient leur nature.

L'équation baisse des dotations (Mdph, Etat...) et augmentation des demandeurs sera une équation difficile à résoudre, mais elle le sera. Elle le sera par notre capacité d'innovation sociale, elle le sera par la compétence et la capacité de nos équipes du pôle solidarité à trouver des ressources financières en dehors des schémas classiques.

Notre objectif est connu, c'est l'écoute et l'entraide avec pour finalité le retour à l'autonomie.

En plus du constat extérieur (la situation conjoncturelle), le premier constat en interne semble indiquer :

- une partie de demande d'aide récurrente (Maxévillois en grandes difficultés avec un besoin de suivi soutenu),
- une partie ponctuelle (aide unique et exceptionnelle),
- et une partie « invisible » celle-ci ne sachant pas qu'elle entre dans les critères d'obtentions d'aide ou n'osant pas faire la démarche pour les obtenir (le non recours aux droits pour le RSA est de 50%).

Ce constat partiel de début de mandat sera affiné cette année par une analyse des besoins sociaux (ABS). A Maxéville, notre force est de ne laisser personne au bord du chemin

Nous organisons une ville plus chaleureuse et solidaire au service de tous : une ville bienveillante, accueillante et attentive à sa population.

Notre capacité à être solidaire et bienveillant les uns envers les autres permettra à Maxéville de préserver et d'amplifier sa cohésion sociale, le « bien vivre ensemble ».

Ce sont nos actions, au bénéfice de nos concitoyens, qui nous donneront la force d'agir pour le bien commun et de corriger les injustices d'une société dure avec les faibles et faible avec les forts.

4.1.1 – Des actions engagées et à développer visant une seule finalité : « mettre les Maxévillois au cœur de l'action publique »

➤ *Un Espace de Vie Solidaire (EVS)*

Au Champ-le-Bœuf, rue de la Seille, offre de nouveaux services de médiation sociale et écrivain public.



➤ *Poursuivre et améliorer les services* existants rendus aux maxévillois.

➤ *Développer et engager des nouveaux projets et approches :*

- l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS),
- la détection des « invisibles »,
- un accès discrétionnaires aux services sociaux (externalisation de CCAS),
- l'épicerie sociale au Champ-le-Bœuf,
- une Maison de la Solidarité et de l'autonomie qui accueillera les Maxévillois désirant mettre en place des actions d'entraides solidaires. Véritable Lieu de vie et d'échanges entre les administrés, les services de la mairie, les institutionnels et les associations,

- un schéma de service qui consistera à mutualiser les moyens entre les villes voisines (Laxou, Nancy, Champigneulle et Malzéville...)

4.1.2 – L’emploi

Même si l’emploi n’est pas une compétence communale, c’est l’une de nos préoccupations majeure, notre défi est de rapprocher les demandeurs d’emplois et le monde de l’entreprise, la variété des situations du public en quête d’un travail et la multiplication des dispositifs nous incitent à mieux coordonner les rencontres entre les différents acteurs, via :

- la facilitation de l’accès aux NTIC (Nouvelles Technologie de l’Information et de la communication) pour retrouver une activité.
- la mise en place d’actions de coaching pour faciliter l’intégration dans l’entreprise.
- l’amélioration du suivi des demandeurs d’emplois Maxévillois. Lever les barrières d’accès à l’emploi.

4.1.3 – La santé

La santé de nos concitoyens est la condition sine qua non pour trouver ou conserver son emploi, pour profiter de sa retraite et être acteur de sa vie dans sa cité.

Nous continuerons à développer avec l’ensemble de nos partenaires, nos actions de prévention en la matière : Octobre rose, Mars bleu, lutte contre les addictions, équilibre alimentaire et activités physiques.



4.1.4 – Le logement

Considérant le rôle essentiel du logement en matière d’intégration et de lien social, il s’agira :

- **de contribuer activement avec les premiers partenaires** concernés que sont les bailleurs sociaux, aux politiques d’attribution pour une meilleure mixité sociale,
- **d’agir en amont et en partenariat pour résoudre les difficultés** de paiement de loyer,
- **de développer des partenariats forts avec chacun des bailleurs** pour offrir des solutions adaptées aux besoins et attentes de la population (résidence Séniors avec LogiEst ; rue de la République avec mmh, foyer pour personnes âgées Saint Sauveur de la fondation Saint Charles sur le site de Notre Dame du Bon Repos),
- **d’améliorer du parc existant**, isolation phonique et thermique pour lutter contre la précarité énergétique.

4.1.5 – La politique de la ville et la cohésion sociale

La nouvelle génération des Contrats de Ville pour 2015 – 2020, en cours de finalisation, a conforté dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, la nécessité de retenir les quartiers du Champ-le-Bœuf, Solvay et des Aulnes de Maxéville sur le Plateau de Haye.

Ce nouveau Contrat de Ville permettra de bénéficier d’un effet financier multiplicateur (dit « effet de levier ») pour nos actions municipales et celles de nos partenaires associatifs principalement, en matière par exemple

- de recours aux droits et aux conduites alimentaires,
- d’hygiène et de conduite addictive,
- d’accompagnement des associations,
- de lutte contre la précarité et d’insertion sociale.

Une stratégie territoriale d'accès aux droits, aux soins et à la prévention est ainsi définie dans le nouveau Contrat de Ville.

L'accès aux droits se traduit par l'attention portée à la lutte contre le non recours, en partenariat avec les collectivités, les établissements publics et les associations. Les CAF seront sollicitées dans le cadre de leurs « rendez-vous des droits » mis en place auprès des demandeurs de RSA ou du public rendu vulnérable par un incident de vie.

En outre, le nouveau Contrat de Ville mise sur une présence judiciaire de proximité, avec de nouvelles maisons de la justice et du droit, des points d'accès au droit et des partenariats noués avec l'institution judiciaire et les associations de l'aide aux victimes, et de lutte contre les discriminations.

Le nouveau Contrat de Ville définit également les actions prioritaires pour l'accès aux soins à partir du contrat local de santé (CLS), développées sur la base :

- de l'existence de maisons ou de centres de santé,
- de la coordination des acteurs locaux de santé,
- de l'installation de généralistes ou de spécialistes sur le territoire,
- et de la mise en œuvre d'une politique sanitaire de prévention.

Le maintien enfin du niveau de la subvention de la ville au CCAS conjugué aux efforts pour mobiliser des ressources humaines et financières complémentaires auprès d'institutions partenaires, nous permettront d'être le bras armé et le bouclier social de notre ville.

4.2 – Développement économique, soutien au commerce et à l'artisanat

La création d'une nouvelle délégation au développement économique, au commerce et à l'artisanat, reflète une politique municipale forte et volontariste d'accompagner efficacement et faciliter la vie des acteurs économiques de la cité, autant que favoriser le lien avec l'emploi.

Et ce, d'autant plus que la commune accueille sur son territoire des entreprises innovantes avec des perspectives de croissance importantes ; situées en porte d'entrée nord de l'agglomération nancéenne, sur les deux zones d'activités économiques et communautaires Saint Jacques (I et II sur la Plateau de Haye) et Porte Nord (entre Meurthe et canal).

Comment par conséquent la municipalité peut dans le cadre de ses compétences, investir et développer un champ d'action au service de l'entreprenariat et de l'emploi dans des domaines aussi vastes que les transports en commun, l'aménagement urbain, les services aux salariés (restauration, garde petite enfance,...), ou bien encore l'application du droit des sols ?



4.2.1 – Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques

Un premier et indispensable travail d'identification et de recensement des acteurs, de leurs attentes et besoins, guide l'action municipale via différentes rencontres : Présidents et adhérents des zones ATP St Jacques et Porte Nord, commerçants, Grand Nancy, ADUAN, CCI 54, communes du Grand Nancy concernés par ces enjeux de développement économique.

Ce travail s'est doublé d'un recensement de l'ensemble des entreprises et des locaux d'activités économiques, commerciaux et artisanaux disponibles sur le territoire de Maxéville.

Il se poursuit en 2015 autour des orientations et déclinaisons d'actions suivantes :

- **informer et communiquer** sur l'attractivité du territoire, sa situation, son évolution,
- **faire connaître et valoriser l'action des acteurs économiques** via les outils

d'information de la collectivité : journal municipal, site internet,...

- **achever un fichier recensant l'ensemble des entreprises**, commerces et artisans présents sur le territoire communal,
- **continuer de s'impliquer dans les 2 associations des zones d'activités économiques** du territoire, pour renforcer le lien et faciliter les réponses des différents partenaires à leurs préoccupations : fibre optique, propreté, signalétique, stationnement, circulation, sécurité, télécom, desserte par transports en communs, accessibilité,...
- **contribuer de façon participative et consultative à la fédération des commerçants et d'artisans** au sein d'une association, vecteur de dynamisme et d'attractivité pour les pôles et axes commerciaux du territoire communal.

4.2.2 – Conforter le lien entre entreprises et demandeurs d'emplois

Maxéville reste fortement touchée par le chômage qui touche en premier lieu une population jeune, faiblement diplômée, et n'ayant jamais ou peu travaillé.

Ici encore, la connaissance des entreprises, de leurs attentes et leurs contraintes, reste primordiale pour identifier, en vue d'agir, sur leurs besoins en tension, aussi bien que sur leurs besoins de recrutement en volume ou récurrents.

Cette dynamique d'interconnaissance et de réactivité, se poursuit en 2015 autour des orientations et déclinaisons d'actions suivantes :

- **poursuivre lors des rencontres avec les entreprises** tout particulièrement, le travail de recensement de leurs besoins locaux en matière de recrutement,
- faire connaître via les outils d'information de la collectivité : journal municipal, site internet, ..., leurs offres et besoins d'emploi,
- **développer l'opération de coaching** en partenariat étroit autant :

- ✓ avec l'Ecole de Coaching ICN pour les demandeurs déjà préparés et ayant une réelle motivation à trouver un emploi,
- ✓ qu'avec la société de restauration rapide Mc Donald's dont la quarantaine de postes ouverts a rapidement été pourvu,
- **élaborer une charte avec les entreprises** axée autour :
 - ✓ de la valorisation des métiers en tension,
 - ✓ du développement du travail en réseau en faveur de l'insertion et de la formation des maxévillois,
 - ✓ d'une attention particulière à accorder aux candidatures maxévilloises,
 - ✓ de la mise en place d'une CVthèque,
 - ✓ de l'accueil des maxévillois dans un parcours de formation (alternance, stage).



4.2.3 – Favoriser l'implantation et le maintien d'activités économiques innovantes et attractives

Une situation privilégiée d'entrée Nord de l'agglomération de Nancy (au contact du Val de Lorraine), conjuguée à la présence d'un tissu économique dense et dynamique, conduisent la municipalité à développer, autant que maintenir l'implantation d'entreprises sur son territoire.

En lien avec le Grand Nancy et la Région Lorraine tout particulièrement, nous nous attacherons à renforcer l'attractivité et la compétitivité de notre territoire au travers :

- du maintien d'entreprises leaders dans leur domaines d'activités, comme EUROFINS et ADISTA sur le site d'activités Saint Jacques II,
- de l'implantation sous forme de plateforme Recherche & Développement, d'un projet industriel innovant en matière de stockage et d'efficacité énergétique alliant universités, grandes écoles, laboratoires de recherche et industriels, sur la partie Nord des anciennes carrières Solvay,
- de valorisation sur la zone ATP Porte Nord (Meurthe canal), de terrains destinés à accueillir des activités propres à constituer une véritable vitrine économique pour l'agglomération, depuis notamment l'arrivée en TGV depuis Paris.

AXE 4

**SPORTS, CULTURE,
LOISIRS ET
ANIMATIONS**

La Municipalité apporte un soutien attentif à chacun des maxévillois en assurant, à tous, la garantie d'une réponse adaptée, individualisée à travers notamment l'accès aux sports, à la culture et loisirs pour tous.

Et ce, grâce aux actions portées particulièrement par les associations, dont la connaissance en temps réel de la situation du terrain, la capacité d'innovation et le rôle majeur joué en matière de lien social permettent de répondre aux attentes et besoins des maxévillois.

5. 1 – Dynamiser la vie culturelle et sportive Maxévilloise

- **Pour et avec nos associations**, il s'agira de :
 - de fédérer la vie associative, permettre aux associations de mutualiser leurs moyens,
 - d'Impulser des projets favorisant le travail en commun,
 - et d'encourager et mettre à l'honneur les bénévoles.
- **En matière de sport et d'événements sportifs**, il s'agira :
 - d'accompagner les clubs locaux dans l'organisation de leur championnat,
 - de favoriser et développer l'accueil de compétitions sportives de niveau national, voire international dans des domaines sportifs divers et variés,
 - et d'associer les partenaires locaux spécialistes en formation sportive dans l'organisation d'événements sportifs locaux à destination des Maxévillois.

5. 2 – Rassembler autour d'événements festifs et citoyens

- **Moderniser, redimensionner les 3 fêtes « historiques »** : Saint-Nicolas, Fête des Fraises et 14 juillet en veillant à les ancrer dans les différents quartiers :
 - redonner à la fête des fraises une dimension événementielle importante,

- rassembler les quartiers sur la fête du 14 juillet.

➤ **Rendre nos fêtes participatives :**

- Fédérer les différentes associations présentes sur la ville et les habitants de tous les quartiers et de tous les âges en les associant à leur organisation,
- Créer un chantier participatif autour de la conception du char de la Saint-Nicolas ;



➤ **Renforcer nos spécificités « Bande dessinée » et « culture scientifique » :**

- développer les rendez-vous « bulles aux brasseries », en associant de nouveaux partenaires,
- encourager l'organisation d'événements à caractère scientifique destinés au grand public notamment ceux impulsés par la MJC Massinon et les P'tits débrouillards (projet Manivelle, fête de la science...)

➤ **Améliorer, diversifier et amplifier l'accueil du public autant sur nos lieux culturels (médiathèque et ludothèques), que sur ceux de nos partenaires, en :**

- poursuivant notre adhésion à Colibri et en s'inscrivant dans la dynamique d'accès aux ressources numériques,
- soutenant et amplifiant les événements organisés sur ces lieux (fêtes du jeu, bulles aux Brasseries,...).
- permettant aux Maxévillois de fréquenter les structures culturelles de Nancy et du Grand

Nancy (Manufacture, Opéra, salle Poirel...) via l'organisation des sorties,

- favorisant l'accès au préau des arts de l'EsPé : soutenir les expositions, organiser des visites guidées sur le site,
- développer la présentation d'expositions sur différents sites de la ville ouverts à tous les publics,
- favorisant l'organisation de débat conférence ouvert à tous dans des domaines variés.

- ouvrant le quartier des Brasseries à tous les publics et à plusieurs types d'expressions : expositions plastiques, concerts classiques, spectacles vivants tout public,
- développant notre programme d'ouverture municipale lors des journées du patrimoine.



III - FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

III - FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

L'objectif de la collectivité est d'optimiser les moyens dans un contexte budgétaire toujours plus contraint tout en rendant un service de qualité à la population. Pour cela, la nouvelle municipalité souhaite poursuivre et renforcer le soutien apporté à ses agents dans un esprit d'écoute, de dialogue, de communication, et d'action.

En effet, le dialogue social a une importance toute particulière, que ce soit dans l'organisation des services, ou bien dans le parcours de vie des agents au sein de la collectivité. Un séminaire en présence de l'ensemble des agents de la collectivité a ainsi été initié par la nouvelle équipe municipale, et organisé dès septembre 2014.

L'objectif étant d'entamer un dialogue constructif engageant tous les agents quelque soit leur grade.

Afin de travailler sur les thématiques prioritaires, ciblées par les élus et les agents de la collectivité, différents groupes sont constitués afin de travailler sur :

- l'information et la communication,
- les relations au travail,
- la formation et les évolutions de carrière,

Ce dialogue social sera également renforcé en 2015 par la mise en place d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui devient obligatoire pour les collectivités d'au moins 50 agents. Ses mission consistant à :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale, à la sécurité des agents,
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail,
- veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

La Ville de Maxéville se donne ainsi comme objectif pour l'année 2015 de continuer à développer des actions de sécurité, de santé et bien être au travail, coordonnées par le service des Ressources Humaines en lien étroit avec le CHSCT.

En effet, les conditions d'exercice des missions des agents publics, leurs métiers et l'organisation des services ont beaucoup évolué au cours de la dernière décennie. Les évolutions des attentes des usagers, les

contraintes juridiques et budgétaires croissantes, le développement des nouvelles technologies ont conduit à une perte de repères pour les agents et rendent leurs conditions de travail plus difficiles.

La finalité étant de pérenniser un dialogue visant à la qualité du travail de chacun, ainsi qu'au bien-être au travail de tous.

Dans le même esprit, la Ville de Maxéville rend opérationnel en 2015 un plan de formation au bénéfice des agents de la collectivité, qui remplit come ambitions et objectifs de :

- constituer un levier fort pour la collectivité, en accompagnant la mise en œuvre des projets de service et des changements de pratiques et de métiers, qui eux-mêmes, s'adaptent à l'évolution de notre environnement,
- rester partie prenante de l'évolution de la carrière d'un agent tout en étant un facteur de développement individuel.

Enfin, la Ville de Maxéville poursuivra en 2015 son soutien au Comité des Œuvres Sociales et à l'Amicale du personnel.